



La Mairie de Crolles recrute

DES ANIMATEURS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Année scolaire 2021-2022

(H/F)

8247 habitants

Budget de fonctionnement : 23.69 millions d'euros

Budget d'investissement : 17.85 millions d'euros

Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

DESCRIPTION DU POSTE

Située entre Grenoble et Chambéry, au cœur de la vallée du Grésivaudan, la Ville de Crolles recrute des animateurs d'activités périscolaires. Au sein du pôle éducation, sous l'autorité d'un des quatre responsables d'équipe périscolaire et du service périscolaire, vous êtes garant de la sécurité physique et morale de l'enfant. Vous avez en charge différentes activités et contribuez à l'éveil et à l'épanouissement de l'enfant. Vous favorisez le bien-être par l'accueil et l'animation de groupes d'enfants en activités éducatives. Vous veillez à la bonne transition entre milieux scolaire, périscolaire et familial par la mise en œuvre des projets pédagogiques et d'animation.

MISSIONS PRINCIPALES

- Être garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant
- Encadrer et animer des activités éducatives, sportives, techniques, culturelles ou ludiques
- Concevoir la séance d'animation, préparer le matériel et l'espace d'animation
- Gérer l'activité et veiller au respect des règles de vie sociale
- Assurer la responsabilité d'un groupe d'enfants pendant le temps d'activité
- Adapter l'activité au projet pédagogique (règles de vie, objectifs...)
- Mettre en place des projets d'animation dans le cadre des Ateliers découvertes

PROFIL RECHERCHE

- Être en capacité de gérer un groupe d'enfants
- Connaître les besoins des enfants de 3 à 11 ans
- Maîtriser une ou plusieurs techniques d'animation à caractère ludique, culturelle, sportive, technique, ou éducative
- Aptitude pédagogique pour animer et encadrer une activité
- Aptitude au travail en équipe
- BAFA ou CAP petite enfance apprécié

CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET D'EXERCICE DU POSTE

Temps de travail : Poste à temps non complet annualisé (rémunération lissée sur l'année complète) /

- Poste 1 : Restauration scolaire 11h10-13h30 : 9h50 hebdomadaire (poste annualisé à 8h20)
- Poste 2 : Restauration scolaire 11h10-13h30 + périscolaire de l'après-midi jusque 18h : 17h50 hebdomadaire (poste annualisé à 14h40)

Réunions : 1 réunion hebdomadaire de 13h20 à 14h00 (le mardi) + 1 réunion hebdomadaire de 15h30 à 16h10 (le jeudi) + formations, réunions ponctuelles de travail et d'équipe.

Rémunération : statutaire, régime indemnitaire IFSE cotation du poste

Avantages : Participations employeur mutuelle et prévoyance, participation transports en commun
Possibilité d'adhésion au comité d'œuvre social de la commune selon conditions d'ancienneté

Poste compatible avec postes d'animation pendant les petites vacances scolaires en centre de loisir ou autre.

CANDIDATURE

Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à transmettre **en PDF** au plus tard le **15 octobre** :

**Monsieur le Maire
Ville de Crolles
Place de la Mairie
38920 CROLLES**

ou par mail à

recrutement@ville-crolles.fr

Contact : Julie Lachenal, responsable du service périscolaire : 04 76 08 04 54